

Etant donné le nombre restreint de pays qui ont présenté des déclarations, l'on ne s'attend pas à ce que l'on ait beaucoup recours à cette procédure. Cependant, cette déclaration symbolise l'engagement des gouvernements fédéral et provinciaux au titre de la promotion du respect des droits de la personne. Elle est particulièrement importante du fait qu'elle témoigne que le Canada est prêt à soumettre à l'examen de la communauté internationale les mesures qu'il a prises pour remplir ses obligations en vertu du Pacte.

La déclaration a été présentée par le représentant permanent du Canada auprès des Nations Unies, l'ambassadeur William H. Barton.